

n°20

Date de publication
23 juin 2021

Date d'observation
21 juin 2021

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- Maïs
 - Pyrale : premières captures de papillons dans l'Allier



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture

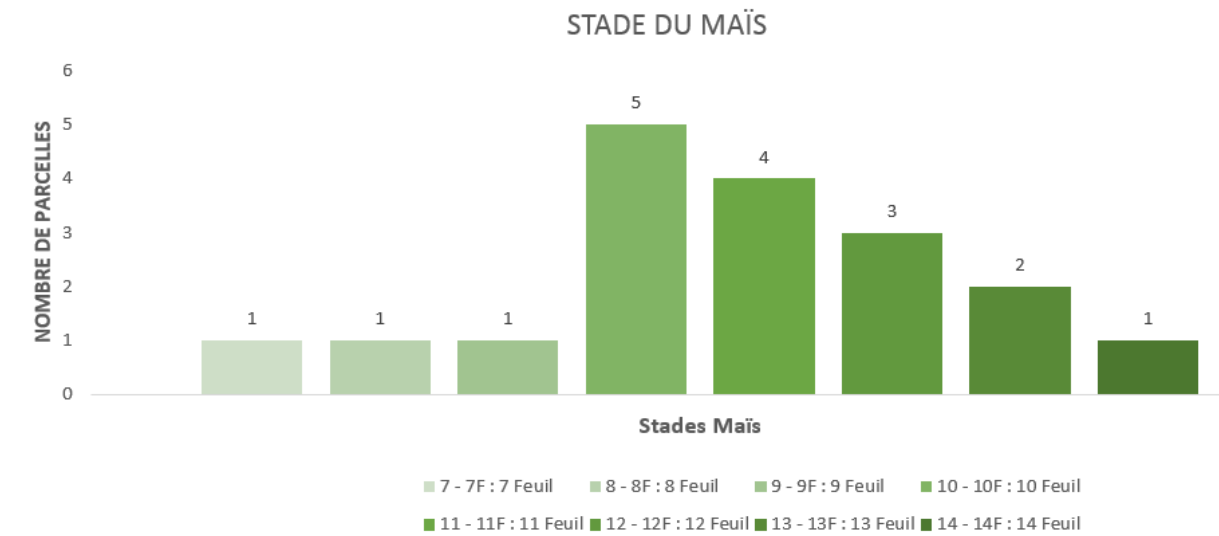


Données du réseau

Ce bulletin fait état des observations réalisées en ce début de semaine sur 18 des 22 parcelles déclarées à ce jour dans le réseau Auvergne (8 dans l'Allier et 10 dans le Puy-de-Dôme) ainsi que sur 1 parcelle flottante dans l'Allier.

Stade et état des cultures

Cette semaine, les 3/4 des maïs du réseau atteignent ou dépassent 10 feuilles. Le détail des stades est présenté dans le graphique ci-dessous. Plusieurs parcelles ont été touchées par de la grêle les jours derniers dans l'Allier et le Puy-de-Dôme.



Ravageurs

- **Pyrales**

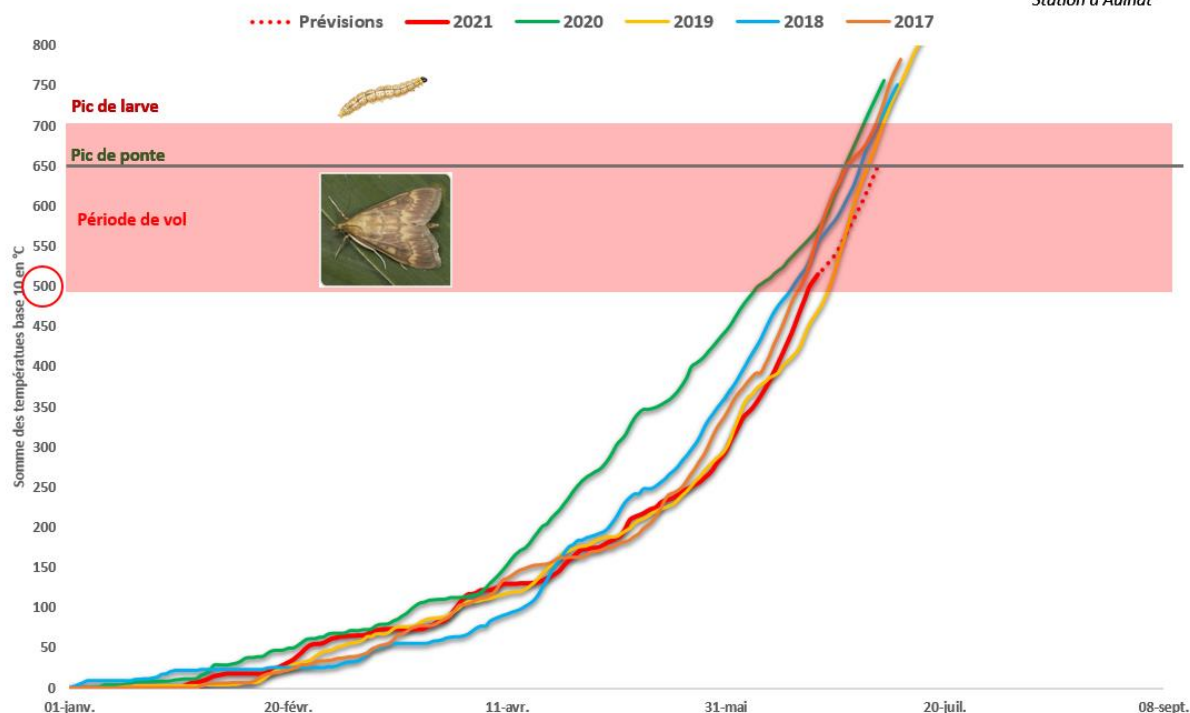
Le développement des pyrales est basé sur les sommes de températures. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des sommes de températures en base 10 depuis le 1er janvier 2021 (courbe rouge), ainsi que les sommes de températures des 4 dernières années. Nous dépassons les 500°J cette semaine.

2 pièges dans l'Allier ont permis de capturer respectivement 5 pyrales (Isle et Bardais) et 1 pyrale (Boucé), ces captures confirment le début du vol prévu par le modèle, de plus, les conditions d'humidité et de températures sont actuellement très favorables à l'activité du papillon.

Le Pic de ponte (650°C base 10) pourrait intervenir d'ici 15 jours, date à affiner selon les prévisions météorologiques.

Modélisation du vol de pyrale (modèle INRA)

Source météo-France
Station d'Aulnat



• Héliothis

Identification : l'héliothis est un papillon de 30 à 40 mm d'envergure, avec un abdomen massif, un thorax et une tête velue. Ses ailes antérieures portent des ponctuations noires. Les ailes postérieures sont bordées d'une bande noire. Les papillons vont pondre leurs œufs sur les soies fraîches.

papillon d'héliothis



Piégeage/Observations : 1 capture est signalée cette semaine dans l'Allier à Boucé, elle fait suite à une première capture confirmée la semaine dernière.

Analyse de risque : il n'existe pas de seuil de nuisibilité vis-à-vis de ce ravageur. La conjonction entre la période de vol des papillons, l'émission des soies et de fortes températures est le principal facteur de risque d'attaque par l'héliothis.

Seuil indicatif de risque : les maïs ne sont pas en période de risque.



- **Pucerons**

Puceron Sitobion Avenae:

Identification : de couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre, cette espèce mesure environ 2 mm (photo ci-contre). On la distingue par la couleur noire de ces cornicules. En général, les populations importantes s'observent à la base de la tige et sur les premières feuilles. Ce puceron peut monter sur les étages supérieurs dès 8-10 feuilles. A la floraison les populations peuvent être exceptionnellement très importantes.



Pucerons Sitobion avenae

Seuil indicatif de risque : en cas de pullulation sur les feuilles du haut de la plante lors de la fécondation des épis, le miellat peut recouvrir les soies et empêcher toute fécondation. Mais en général, Sitobion avenae disparaît avant la sortie des soies.

Période sensibilité de la culture : le maïs est sensible autour de la floraison-fécondation.

Observation : 1 à 10 pucerons par plante ont été observés dans 2 parcelles dans le Puy-de-Dôme.

Analyse indicative : le stade de sensibilité de la culture n'est pas atteint et la pression des pucerons est trop faible pour être nuisible. Dans les 2 parcelles où des pucerons ont été notés, de nombreuses coccinelles ont également été signalées. **Les auxiliaires présents naturellement dans les parcelles peuvent contenir les populations de pucerons.**



- **Cicadelles**

Identification : les larves et adultes réalisent des piqûres, (ponctuations blanches) sur les feuilles de la base des plantes. Les attaques se propagent sur les étages foliaires supérieurs. Conséquence : diminution de la surface foliaire, voire dessèchement précoce des feuilles très attaquées.

Observations : 8 parcelles présentent des signalements, de la première à la dixième feuille. Pour une parcelle, les piqûres atteignent la dernière feuille des maïs.



Marques de cicadelles

Seuil indicatif de risque : il intervient quand la feuille de l'épi commence à porter des marques blanches. Dans la majorité des cas, seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences économiques sont nulles. Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



- **Dégâts d'oiseaux**

Identification : avant la levée, les oiseaux déterrent la semence et la consomment ; après la levée la plantule est arrachée, puis la graine consommée. Les dégâts d'oiseaux laissent sur la ligne des trous caractéristiques.

Observations : 1 parcelle flottante a été signalée avec 95% des pieds détruits dans l'Allier, pour un semis réalisé le 03 juin.

Seuil indicatif de risque : il n'existe pas de seuil de risque défini pour les dégâts d'oiseaux : une perte de pieds importante peut conduire à un nouveau semis.

Période de sensibilité de la culture : le maïs est sensible du semis au stade 8 feuilles.

Analyse indicative du risque : restez vigilants.



Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<https://ecophytopic.fr/>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité"

